

## SOMMAIRE

Edito	p. 1
Finances et personnel communal	p.2
Urbanisme	p. 3
Vie locale	p.4

le Supplément !  
agenda et  
organigramme du  
conseil municipal

**Le prochain  
conseil municipal  
aura lieu le  
mercredi 18 juin  
2014 à 20h30.  
La séance est  
ouverte au  
public.**

## Éditorial

Madame, monsieur, habitants de Saint Jean d'Heurs, vous avez entre les mains le premier exemplaire du bulletin trimestriel. Il fait parti des engagements pris devant vous durant la campagne électorale, autour des 3 grandes orientations de notre programme :

- Contrôler et dynamiser les finances
- Maîtriser l'urbanisme
- Faciliter la vie des habitants

Chaque trimestre, vous retrouverez les informations concernant la vie municipale, les réflexions des commissions de travail et les principales décisions, dont la première, la **réduction de moitié des indemnités** des élus votée unanimement lors de la première séance du conseil le 30 mars. Cette mesure permet d'activer le **redressement des finances** locales que nous allons poursuivre tout au long de 2014 **sans augmentation du taux des taxes locales**.

D'ores et déjà, le Conseil Municipal a pris la mesure de ce qu'il l'attend, avec la présentation du compte administratif et financier 2013 et les premières orientations décidées pour le budget 2014 :

- La **réduction** des dépenses de fonctionnement et la chasse au gaspillage
- La **réorganisation** et rationalisation des services municipaux
- La **recherche de cofinancements** pour la réalisation des investissements (travaux ou achat de mobilier et matériel),

Cette démarche volontaire, faite de **rigueur et de transparence**, va permettre de construire des projets plus justes et partagés avec l'ensemble de la population.

Ce bulletin sera aussi le témoin et le relais de ce qui bouge sur notre commune, à travers les associations, les habitants hommes et femmes et les manifestations qu'ils organisent.

Bel été à tous.

**Bernard Frasiak,  
Maire de Saint Jean d'Heurs.**

### Les principaux chiffres du budget (prévisionnel)

- Dépenses (fonctionnement et investissement) : 553 108 €
- Recettes : 553 108 €
- 2 budget annexes :  
Assainissement et CCAS

### Les taxes :

- Habitation : 14,29%
  - Foncière (bâti) : 16%
  - Foncière (non bâti) : 59,06%
- Soit un produit attendu de **136 950 €**

### Personnel

La commune compte 7 agents, techniques ou administratifs : 2 personnes aux services techniques, 2 agents administratifs à la mairie et 3 employées à l'école (ATSEM) à temps partiel.

### Ecole

Pour répondre aux besoins de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires, une employée en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour une durée d'un an a été recrutée par le centre de gestion pour le compte de la commune (24h annualisées par semaine). Le recrutement a eu lieu avec l'appui de Pôle Emploi et avec une qualification dans les diplômes de la petite enfance. Le montant de l'aide de l'Etat est de 80% pour ce type d'emploi. Outre les aides accordées aux communes, ce dispositif permet aussi d'apporter une expérience professionnelle aux bénéficiaires.

### Éclairage public

Quelques dysfonctionnements ont été constatés à Bel Air, Fouhet, Valadier .... Un audit gratuit est en cours avec le SIEG pour recenser l'état et les améliorations du service dont l'adaptation des horaires d'éclairage.

Le Conseil a voté le budget 2014 le 30 mars, date butoir obligatoire.

### Le budget d'une commune, comment ça marche ?

Ce n'est pas très différent du budget des ménages, il est composé de dépenses et de recettes.

Chaque année, le budget est voté par le conseil municipal, à partir des grandes orientations budgétaires.

Recettes	Dépenses
Impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières) Dotation Etat Emprunts pour investissement Subventions (Département, Etat, Comcom, ...)	Fonctionnement (personnel de la commune, fournitures, entretien des bâtiments et de la voirie ..) Équipements ( extension école Remboursement des emprunts

### Dotation et subvention, comment ça marche ?

Les communes perçoivent chaque année des **dotations** de l'Etat, calculées sur la base du nombre d'habitants, du kilomètre de voirie ... Elles servent à payer la vie quotidienne de la commune, dénommée fonctionnement.

Les **subventions, quant à elles** viennent (en partie) payer des dépenses exceptionnelles comme la construction d'un bâtiment, d'une voie, de gros achats, tracteur, parc informatique, réfection de la cour de l'école. Elles sont accordées sur dossier à préparer par la mairie, en fonction des compétences par le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Etat, la Comcom... et avec un taux moyen compris entre 30 à 75% du montant du projet. La qualité du dossier et du projet peuvent permettre de cumuler des subventions.

### Exemple la réfection de la cour de l'école.

Le coût de l'opération initiale s'élève à 17 000€ HT auxquels il faut ajouter 3 400€ de TVA.

Un devis a été signé avec une entreprise le 25 mars par l'ancien maire en fonction jusqu'au 30 mars, sans demande de subvention.

Le nouveau conseil municipal a décidé :

- D'étudier la meilleure solution de revêtement pour la cour de l'école
- De solliciter le FIC (Fonds d'Intervention Communale) pour obtenir une subvention de 30% du soit 5 100 €
- De solliciter la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, subvention de l'Etat) à hauteur éventuellement de 30% soit 5 100 €.

**Et ainsi de diminuer le coût pour la commune de 5 100 à 10 200€ suivant les réponses des demandes de subvention.**

## Commune propre !

La décharge pour déchets verts mis en place depuis des années, au « Patural » près de Missonnet devient une décharge sauvage avec toute sorte de dépôts dont certains viennent de loin et amenés par des professionnels. Nous rappelons que la déchetterie de Lezoux reçoit tous les déchets et gratuitement pour les particuliers.

## Dépôt de terre

Suite aux travaux à l'automne dernier sur la RD 2089, des tonnes de mauvaise terre ont été déposées sur deux parcelles communales dont celle du Breuil entre la voie ferrée et la RD 2089, près de la Maison Blanche. Après mise en demeure de l'entreprise, des travaux à sa charge ont permis un aménagement des parcelles communales et ceci gratuitement.

**Sacristie** : En mai, une fuite d'eau a été constatée et la commune a du prévoir la réfection de la toiture en urgence.

## Travaux SNCF à Courtade

La SNCF via l'entreprise Rozière a entrepris depuis plusieurs mois des travaux de renforcement des abords de la voie ferrée. Le résultat n'est pas celui escompté. Les chemins, public et privé, ont été très endommagés. Après intervention de la municipalité, une rencontre en mairie avec des responsables de la SNCF permettait de programmer une remise en état de ces voies dans les meilleurs délais. Le dossier est suivi avec attention.



## Assainissement

C'est une prérogative de la commune.

Le dossier est en sommeil depuis plusieurs années. Deux aspects **l'assainissement individuel**, délégué à la comcom avec le SPANC. **L'assainissement collectif** à construire sur la partie la plus urbanisée de la commune. Les premiers contacts ont eu lieu avec l'Adapei, la Mutualité d'Auvergne, le cabinet SOCAMA, la SNCF, et le vice-président de la comcom chargé du SPANC. Objectif : la décision pour l'engagement d'une première tranche dans les 6 mois qui viennent et d'ici 2 ans, la mise en fonctionnement de cette tranche.

**57 500 €** de fonds de concours de la Comcom Entre Dore et Allier ont été récupérés et permettront de couvrir les études et travaux engagés depuis 2010.

## Voirie et travaux

Autre poste de dépenses important pour la commune, le Conseil Municipal a décidé d'engager dès 2014 une première tranche de travaux pour les urgences : nivelage et réparations avec l'entreprise Delavet. Réalisation prévue été 2014. Préparation d'un dossier conséquent pour 2015.

## Aménagement du bourg

Une première rencontre a été organisée avec l'Atelier d'Urbanisme du Parc Naturel Régional Livradois Forez pour étudier l'aménagement du bourg et sa traverse, la Direction Départementale des Territoires (ex DDE) va également réaliser un audit pour l'ensemble des équipements communaux (salle des fêtes, école, mairie) afin d'établir les premières préconisations en matière de réduction de la consommation d'énergie et des conditions d'accessibilité.

## PLU

Voté en novembre 2013, le document n'a pas été transmis au service de l'Etat, car obsolète en l'état. Il en découle que la carte communale mise en place en 2003 est le document d'urbanisme de référence pour accorder ou non les permis ou autorisation de construire. Mais les règles d'urbanisme changent beaucoup et rapidement. La venue des PLU intercommunaux, des PLH (plan local de l'habitat) vont avoir dans les années, voire les mois à venir un impact sur la gestion de l'urbanisme de Saint Jean d'Heurs

## RD 2089

Une nouvelle tranche d'aménagement de la RD 2089 est programmée pour les mois à venir de la partie rénovée en 2013 jusqu'au Zénith.

Il n'y aura pas de déviation mais des feux tricolores durant le chantier.

## Un comité des fêtes pour quoi faire ?

Nous avons pris l'engagement de créer un comité des fêtes afin de regrouper l'ensemble des associations et impliquer de nouvelles personnes dans la vie locale.

Il ne s'agit pas de créer ou de substituer aux manifestations actuelles mais sa création porte les ambitions suivantes :

- **Créer du lien entre les associations de la commune adhérentes**
- **Mutualiser le matériel technique et la communication**
- **Impliquer de nouvelles personnes dans la vie locale**
- **Donner une place aux jeunes**

Une première réunion d'information a eu lieu auprès des associations le 21 mai suivie d'une réunion de travail le 6 juin afin de préparer la Fête de St Jean. Si vous êtes intéressés, prenez contact auprès d'Emilie Grille : [troisiemeadj@orange.fr](mailto:troisiemeadj@orange.fr) ou 06 68 81 05 60.

## Etat civil

### NAISSANCES :

FERRE Cléa née le 17/01/2014, domiciliée le Bourg

GRONDIN Elsa Carole Céline, née le 23/03/2014, domiciliée Chez Barrot

### MARIAGE

Nicolas, Noël BOUTIER et Brigitte, Solange BEAULIEU, domiciliés à Missonnet, le 17 mai 2014.

### DÉCÈS

JOLY Hélène, domiciliée à Courtade  
BOUDAL Claude, François, Marius, domicilié à Fouhet

## Votre Mairie

Pour mieux répondre à vos attentes, les horaires de la mairie seront modifiés dès la rentrée de septembre.

- Lundi : 14h30 - 17h30
- Mardi et jeudi : 8h30 - 11h30 – 14h30 - 19h30
- Vendredi : 8h30 - 11h30 – 14h30 - 17h30
- Fermeture le mercredi.

Cette nouvelle proposition sera testée dans un premier temps, nous avons opté pour une ouverture en soirée 2 jours par semaine. À noter aussi que ces horaires correspondent aux heures d'ouverture au public, contrairement aux anciens horaires.

## École et réforme des rythmes scolaires

Après divers textes et changement de ministre, le conseil d'école de Saint Jean d'Heurs, réunissant enseignants, élus, parents d'élèves, représentants de l'Amicale Laïque, DDEN s'est réuni le 2 juin et a validé les nouveaux rythmes scolaires pour l'année 2014/2015.

Principal changement, l'obligation de 5 matinées d'école au lieu de 4. A Saint Jean d'Heurs ce sera le mercredi de 9 à 12 heures.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) d'une durée de 3h auront lieu le vendredi de 13h45 à 16h45. Les TAP ne sont pas obligatoires et ne sont pas assurés par les enseignants. Ce peut être des animations sportives, culturelles ou simplement des temps sans activité mais surveillés et assurés par des professionnels de l'animation, des personnels communaux et/ou des bénévoles.

Pour la rentrée de septembre 2014/2015, les nouveaux horaires doivent être validés par l'Education Nationale. La commune a décidé la gratuité des TAP grâce à l'aide de l'Etat de 50€/enfant. Les horaires seront les suivants :

- Lundi, mardi et jeudi : 8h45 à 16h 45,
- Mercredi de 9 h à 12h
- Vendredi de 8h45 à 11h45 et l'après-midi non obligatoire de 13h45 à 16h45.

Le travail sur le contenu des TAP continue, l'information sur ces nouveaux rythmes et leurs conséquences également. Une réunion publique sera organisée dès la rentrée scolaire pour connaître les modalités d'inscriptions.

Avant 8h45 et après 16h45, la garderie fonctionnera sur le même principe que l'an dernier, et sera payante. Un service de garderie sera également proposé le mercredi de 12h à 12h30.



# AGENDA

**Sam 14 juin :** Journée du patrimoine de Pays organisée par **Info et Culture** et avec la participation de la commune.

15h-18h : Rdv au bourg pour une balade découverte du petit patrimoine

18h-19h : Visite commentée de l'église

19h : Repas traditionnel (10€)

**Sam 21 juin :** **Le Zénith (Maison Blanche)** organise une soirée festive (Repas + concert).

## Ça se passe près de chez vous !

**Le 21 juin**, c'est aussi la 21<sup>ème</sup> édition des 13 km thiernois, dès 17h Place Antonin Chastel.

**4, 5 et 6 juillet :** **La Pamparina**, festival de musique de rue à Thiers consacré à la chanson française. Infos : [www.pamparina.fr](http://www.pamparina.fr)

**Sam 23 août :** Festival **Aubus'song** au Lac d'Aubusson d'Auvergne. À l'affiche, Camille Bazbaz, The Elderberries, Vanupié, Birdy Hunt et Le Manteau à Plumes. 12€ pré-vente, 15€ sur place. Infos : [www.aubussong.overblog.com](http://www.aubussong.overblog.com)



**Mer 11 juin** à 20h30 salle des fêtes – **Dans la cour** », avec Catherine Deneuve

**Mer 2 juillet** à 21h00 salle des fêtes – « **Qu'est-ce qu'on a fait au bon Dieu !** », avec Christian Clavier

**Mer 23 juillet** 21h00 salle des fêtes – Film non communiqué

**Mer 13 août** 21h00 à salle des fêtes – Film non communiqué

**À partir de septembre, les séances auront lieu le vendredi soir au lieu du mercredi. Votre rdv de septembre : Vendredi 19 septembre.**

Le ciné goûter, séances réservées au jeune public, accompagnés d'adultes sera testé pour les prochaines vacances scolaires de Toussaint ! Plus d'infos sur [www.cineparc.fr](http://www.cineparc.fr)

## Nouveau : Faites la Saint Jean !

### Programme :

#### Sam 28 juin :

- 10h15 : Cérémonie du souvenir au monument de Rapine, suivie d'un vin d'honneur à 12h à la mairie.
- Dès 16h30 : Kermesse de l'école organisée par l'Amicale Laïque, jeux pour adultes et enfants ouverts à tous, barbecue
- À partir de 18h30 : St Jean d'Heurs au rythme de la coupe du monde football, tournoi de foot inter-associations.
- À partir de 22h : Retraite aux flambeaux suivie du feu de la St Jean

**Dim 29 juin :** Brocante au bourg, organisé par le Club du Renouveau. 1,5€ le mètre. **Nouveau** Steak Frites, sandwich dès 10h. Infos et réservations auprès de Marie-France Barrier ☎ 06 72 56 69 30.




# Conseil municipal de Saint-Jean d'Heurs 2014

## Votre mairie :

☎ 04 73 73 12 73

📍 Le Bourg 63190 SAINT JEAN D'HEURS


✉ [mairie.stjeandheurs@wanadoo.fr](mailto:mairie.stjeandheurs@wanadoo.fr)



Bernard Frasiak - Maire  
Finance et Personnel  
Délégué communautaire  
[mairie63@orange.fr](mailto:mairie63@orange.fr)




Marie-France Barrier - 1<sup>ère</sup> adjointe  
Vie du conseil  
Déléguée communautaire  
Déléguée au SIAD - Membre du CCAS  
[premieradj@orange.fr](mailto:premieradj@orange.fr)



Albert Genestas - 2<sup>ème</sup> adjoint  
Aménagement, voirie et urbanisme  
[deuxiemadj@orange.fr](mailto:deuxiemadj@orange.fr)



Emilie Grille  
3<sup>ème</sup> adjointe  
Vie associative et cadre de vie  
Déléguée titulaire Ciné Parc  
Référente bibliothèque  
[troisiemeadj@orange.fr](mailto:troisiemeadj@orange.fr)



Sylvain Durez  
Conseiller délégué aux finances



Thierry Dessapt  
Conseiller délégué à l'urbanisme  
Délégué Ciné Parc




Alexandra Bonfant  
Conseillère  
Déléguée aux Affaires scolaires



Arlette Boillon  
Conseillère municipale  
Déléguée au SIAD  
Membre du CCAS



Didier Gordienko  
Conseiller municipal  
Délégué au SIEG et au SIEP Dore Allier




Emilie Boher  
Conseillère municipale  
Vie associative  
Membre du CCAS




Michèle Bonnet  
Membre du CCAS  
Déléguée Ciné Parc




Belarmino Dasilva  
Conseiller municipal  
Délégué au SIEG et au SIEP Dore Allier



Mégane Gérard  
Conseillère municipale  
Vie associative



Jean Delaigue  
Conseiller municipal



Bernard Ursat  
Conseiller municipal  
Délégué SBA et INSERFAC